

République Française  
Département : VIENNE

**REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE SAINTE-RADEGONDE**

**Séance du 7 novembre 2022**

L'an deux mil vingt-deux, le sept novembre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni sous la présidence de Madame Valérie SIMON, Maire de Sainte-Radégonde.

Date de convocation : 27 octobre 2022

Nombre de conseillers en exercice : 11

Présents : Mesdames Valérie SIMON, Céline WIBAUT, Véronique FOUCHER, Kalinka TERROBA, Murielle COLIN (arrivée à 19h40), Messieurs Pascal BELONCLE, Christophe DURAND, Franck WAXIN, Benjamin LEPERCQ (arrivé à 20h).

Excusés : Madame Yasmine PIRONNET, Monsieur Jérôme GADIOUX.

Secrétaire de séance : Madame Véronique FOUCHER

**ORDRE DU JOUR**

- PV du 21/09/2022
- Délibération pour passage au référentiel M57 au 01/01/2023 en comptabilité
- Délibération changement de tarif de la salle des fêtes
- Délibération échange chemin du Gatoire
- Préparation du repas de Noël pour les aînés et du spectacle pour les enfants
- Commémoration du 11 novembre 2022
- Rénovation du 8 rue Principale
- Questions diverses

**PV DU 21/09/2022**

Le PV du 21/09/2022 a été approuvé par tous les conseillers présents.

### **DELIBERATION POUR PASSAGE AU REFERENTIEL M57 AU 01/01/2023**

Madame le Maire informe les conseillers municipaux qu'une nouvelle instruction budgétaire et comptable doit s'appliquer obligatoirement dans les collectivités à partir du 01/01/2024.

Les communes qui le souhaitent, ont la possibilité de passer du référentiel M14 actuel à la M57 dès le 01/01/2023.

Afin d'être mieux accompagné pour cette transition par le SGC et l'AT, il est proposé au conseil municipal de passer à la M57 dès le 01/01/2023.

Considérant l'avis favorable du comptable public sur la mise en œuvre du droit d'option pour adopter le référentiel M57, et après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'adopter le référentiel M57 abrégé au 01/01/2023.

### **DELIBERATION CHANGEMENT DE TARIF DE LOCATION DE LA SALLE DES FETES**

Suite aux échanges du dernier conseil municipal du 21/09/2022 sur l'augmentation des tarifs de l'énergie et une éventuelle augmentation des tarifs de location de la salle des fêtes, le conseil municipal décide à l'unanimité d'augmenter de 20€ sa location.

La nouvelle tarification est donc la suivante :

#### **Tarifs pour les habitants de la commune du 1<sup>er</sup> juin au 30 septembre :**

- 150 € le week-end (samedi et dimanche)
- Associations et vins d'honneur : gratuit
- 75 € pour la journée du lundi au vendredi

#### **Tarifs pour les habitants de la commune du 1<sup>er</sup> octobre au 31 mai :**

- 210 € le week-end (samedi et dimanche)
- Associations et vins d'honneur : gratuit
- 105 € pour la journée du lundi au vendredi

**Tarifs pour les habitants hors commune du 1<sup>er</sup> juin au 30 septembre :**

- 220 € le week-end (samedi et dimanche)
- Associations : 150 € le week-end
- 110 € la journée du lundi au vendredi
- Un forfait de 20 € à l'ordre du Foyer Rural en cas de location de la vaisselle

**Tarifs pour les habitants hors commune du 1<sup>er</sup> octobre au 31 mai :**

- 280 € le week-end (samedi et dimanche)
- Associations : 210 € le week-end
- 140 € la journée du lundi au vendredi
- Un forfait de 20 € à l'ordre du Foyer Rural en cas de location de la vaisselle

**DELIBERATIONS ECHANGE CHEMIN DU GATINEAU**

Suite à la délibération 202202 du 01/02/2022 validant le protocole d'accord d'échange des chemins communaux du Charreau à la Bierre D1040 et du Charreau à la Galarderie D1042, et avant la signature effective de cet accord, une parcelle de cet échange, la D1003 a changé de propriétaire. Il faut donc enlever cette parcelle lors de l'échange.

En effet, Monsieur Olivier BROUARD a cédé la parcelle D1003 à GFR DES 4 TERRES.

Pour mener à son terme cet échange de chemins, GFR DES 4 TERRES accepte de céder pour 1€ symbolique, la parcelle D1003 à la commune.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité :

- D'une part, d'accepter l'échange initial avec Olivier BROUARD sans la parcelle D1003
- D'autre part, d'accepter la parcelle D1003 de GFR DES 4 TERRES pour 1€ symbolique

**PREPARATION REPAS DE NOEL DES AINES ET SPECTACLE POUR LES ENFANTS**

Madame le Maire présente le menu du repas des aînés au conseil et les différentes formules proposées. Il est décidé que le service sera fait par les élus.

Concernant les enfants, un spectacle a été réservé et une subvention demandée au département. Un goûter sera servi et un cadeau offert.

Par ailleurs, le conseil municipal a décidé de limiter l'usage des guirlandes électriques sur la commune.

## COMMEMORATION DU 11 NOVEMBRE 2022

Madame le Maire informe que la commémoration aura lieu à 15h30 au monument aux morts, qu'une gerbe sera déposée et qu'un verre de l'amitié sera offert par la municipalité.

## RENOVATION DU 8 RUE PRINCIPALE

Des demandes de devis peinture sont en cours et un devis de 1290€ pour remplacer la douche a été reçu.

## QUESTIONS DIVERSES

Madame le Maire informe que la commune a été dans l'obligation de revenir au contrat initial avec la SACPA. En effet, la commune faisant partie de Grand Poitiers, est obligée de ramener les animaux sur la fourrière de Grand Poitiers. Le contrat pour un an est donc de 417€51HT.

L'entreprise VERITAS a fait le contrôle électrique de la salle des fêtes et de la mairie ainsi que le contrôle sécurité de l'aire de jeux. Il reste l'église à contrôler. Au retour de tous les compte-rendu, un point sera fait sur des éventuels travaux.

Une déclaration de sinistre a été faite pour les vitres cassées de la petite salle et du garage mais le vitrier n'est pas encore passé. Par ailleurs, un nouveau contrat d'assurance est à l'étude et le conseil municipal demande de faire un devis chez un autre assureur.

L'artisan qui a été choisi par le conseil pour le nettoyage et la réparation des gouttières ne répond pas. Devant l'urgence des travaux, le conseil municipal décide donc de faire intervenir l'autre artisan pour un devis de 1573€TTC.

La demande préalable à travaux pour l'installation de l'antenne 4G est en cours d'instruction à Grand Poitiers. La date prévisionnelle de mise en service est en mai 2023.

Suite à la dotation sport de Grand Poitiers attribuée à la commune pour une valeur de 450€, la commande de matériel sportif qui avait été effectuée par le conseil municipal est arrivée.

Céline WIBAUT est en train de finaliser le site et a fait sa première gazette qui a été distribuée. Il est convenu de faire une gazette par trimestre et que chaque élu distribue son secteur.

Pour une meilleure organisation, un planning des conseils municipaux va être établi pour le premier semestre 2023. Le prochain conseil municipal aura lieu lundi 12 décembre à 19h.

Madame le Maire et Véronique FOUCHER ont rencontré les locataires qui ont des impayés et une avancée a été faite pour débloquer la situation.

Madame le Maire rappelle qu'il faut se faire connaître rapidement s'il y a des bâtiments fissurés dû à la sécheresse afin de monter un dossier de reconnaissance état de catastrophe naturelle phénomène sécheresse.

A 21H20, la séance est levée

Arrêté le 12/12/2022 par

Le Maire  


Le secrétaire de séance  
